

Résolution du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Didier Lyon, Jacques Pagan, Alfonso Gomez, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Conseil municipal doit être consulté et ne doit pas être mis devant le fait accompli en ce qui concerne l'avenir du Service d'incendie et de secours et sa gouvernance!»

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que le poste permanent d'alarme a été créé par la Ville de Genève en 1899 pour devenir le Service d'incendie et de secours (SIS) en 1974 et occuper un rôle prépondérant dans la sécurité en ville de Genève et dans le canton, puisque le SIS intervient au premier échelon sur tout sinistre dans le canton;
- que le SIS participe largement à l'image de marque de la Ville de Genève et fait partie de l'identité de notre collectivité publique;
- que ce service appartient à l'administration municipale de notre ville depuis cent vingt ans et compte environ deux cent quatre-vingts professionnels en uniforme et quatre-vingts civils soumis au statut du personnel ainsi qu'à son règlement d'application (REGAP);
- qu'une délégation du Conseil administratif est occupée depuis plusieurs mois à une réorganisation du SIS et surtout au changement de sa gouvernance par la création d'un organisme intercommunal auquel participeraient l'ensemble des communes du canton;
- que le Conseil municipal est tenu à l'écart des négociations qui se tiennent au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) et risque de se voir soumettre pour validation un paquet ficelé qu'il ne pourra qu'accepter ou refuser sans autre forme de débat,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soumettre le projet de nouvelle gouvernance du SIS à l'avis du Conseil municipal avant tout engagement de la Ville de Genève à ce sujet au sein de l'Association des communes genevoises.